

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	1 / 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 585 - Vernis acrylique, brillant
du produit
Numéro d'enregistrement REACH

UFI UFI: 1Y2H-24T4-000A-7GMF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30
tel. +49 (0) 211-2509-474
sdb@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence Berlin
+49 30-30686700
(24/7 counseling en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	2 / 11

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Texte pour l'étiquetage (CLP)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)
Contient Alkylmethacrylate. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

résine acrylique
White spirit
Alcool

Numéro CAS	---
EINECS / ELINCS / NLP	---
Numéro d'identification UE	---
Numéro d'enregistrement REACH	---
Code DG-EA (Hazchem)	---
Numéro CI	---

3.2 Mélanges

Substance 1

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic: 25 - 50 %
CAS: 64742-95-6
REACH: 01-2119455851-35
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / -; EUH066
/ Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3;
H336

Substance 2

naphtha (petroleum), hydrotreated heavy: 25 - 50 %
CAS: 64742-48-9
REACH: 01-2119463258-33-xxx
Asp. Tox. 1; H304 / -; EUH066 / Flam. Liq. 3; H226 /
STOT SE 3; H336

Substance 3

butan-1-ol: 1,0 - 2,5 %
CAS: 71-36-3
REACH: 01-2119484630-38-xxxx
Acute Tox. 4; H302 / Eye Dam. 1; H318 / Flam. Liq. 3;
H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / Skin Irrit.
2; H315

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	3 / 11

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière n'est requise.

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	4/ 11

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

Protéger du gel et des radiations solaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DEU	WEL	50,000	mg/m ³	2(II); AGS
-----	-----	--------	-------------------	------------

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

DEU	WEL	600,000	mg/m ³	DFG
-----	-----	---------	-------------------	-----

71-36-3 butan-1-ol

DEU	WEL	100,000	mL/m ³	-
-----	-----	---------	-------------------	---

DEU	WEL	310,000	mg/m ³	1(I); DFG, Y
-----	-----	---------	-------------------	--------------

DNEL index plan

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	150,00000	mg/m ³
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets locaux	12,50000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	7,50000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	32,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	7,50000	mg/kg p.c. /jou

DNEL index plan

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	871,00000	mg/m ³
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	208,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	125,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	185,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	125,00000	mg/kg p.c. /jou

DNEL index plan

71-36-3 butan-1-ol

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	310,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	1,56200	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	55,35700	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	3,12500	mg/kg p.c. /jou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article **50 585** Date d'émission: **14.11.23**
Version **7.2** (**14.11.23**) Page **5/ 11**

PNEC index plan

71-36-3 butan-1-ol

PNEC terre	0,01700	mg/kg
PNEC eaux, eau douce	0,08200	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,00800	mg/L
PNEC terre, eau douce	0,32400	mg/kg
PNEC terre, eau de mer	0,03200	mg/kg
PNEC station d'épuration (STP)	2476,00000	mg/L

Valeurs limites biologiques: index plan

71-36-3 butan-1-ol

non indispensable	urine	fin de l'exposition voire	10,00000	mg/g	-
non indispensable	urine	avant la couche suivante	2,00000	mg/g	-

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil avec filtre à particules (EN 143) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du revêtement > 0,35 mm

Période de latence > 480 min

Ultranitril 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans la section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide
Couleur incolore, limpide
Odeur white spirit

	min	max
Point de fusion/point de congélation	---	---
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	---	---
Inflammabilité	---	---
Limites d'explosibilité	---	---
Point éclair/plage	6 °C	6 °C
d'inflammabilité	---	---
Température d'ignition	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	6 / 11

PH	7	8	---	---
Viscosité	0 m ² /s	0 m ² /s	40 °C	---
Solubilité	---	---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau	---	---	---	---
Tension de vapeur	---	0 kPa	---	---
Densité et/ou densité relative	---	0,88 g/ml	20 °C	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---

Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	---
Indice de réfraction	---	---	---	---

Danger d'explosion ---

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tests toxicologiques

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

par voie orale	DL50	Rat	>	3500,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	3000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

64742-48-9 naphtha (petroleum), hydrotreated heavy

par voie orale	DL50	Rat	>	5000,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	5000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

71-36-3 butan-1-ol

par voie orale	DL50	Rat		1000,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat	>	17,76000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	7 / 11

Toxicité aiguë

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

En cas d'inhalation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Ingestion

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Contact avec la peau

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Contact avec les yeux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

11.2 Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

CL50	poissons		10,00000	mg/L	(96h)
EC50	Algues	>	10,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		3,20000	mg/L	(48h)

Effets toxiques sur l'environnement

64742-48-9 naphta (petroleum), hydrotreated heavy

CL50	poissons	>	1000,00000	mg/L	(96h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		1000,00000	mg/L	(48h)

Effets toxiques sur l'environnement

71-36-3 butan-1-ol

CL50	Tête de boule		1376,00000	mg/L	(96h)
EC50	Selenastrum capricornutum		225,00000	mg/L	(96h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		1328,00000	mg/L	(48h)
NOEC	Daphnia magna (puce d'eau)		4,10000	mg/L	(21d)

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique

2

Numéro de catalogue
Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	8 / 11

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration
(FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080111 Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matières apparentées aux peintures

IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3

IMDG 3

IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	9 / 11

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG	Yes
Marine Pollutant - ADN	---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID	F1
Classe de danger	30
Etiquette de danger ADR	3
Quantités limitées	5L
Conditionnement: Instructions	P001 - IBC03 - LP01 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP19
Réservoirs mobiles: Instructions	T2
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1 - TP29
Codification réservoirs	LGBF
Restriction concernant les tunnels	D/E
Remarques	---
EQ	E1
Dispositions particulières	163 - 367 - 650

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-E, S-E
Dispositions particulières	163 - 223 - 367 - 955
Quantités limitées	5L
Conditionnement: Instructions	P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
IBC: Instructions	IBC03
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T2
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1 - TP29
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	---
Remarques	---
EQ	E1

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	Flammable Liquid
Passenger	355 (60L)
Passenger LQ	Y344 (10L)
Cargo	366 (220L)
ERG	3L
Remarques	---
EQ	E1
Special Provisioning	A192

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	10 / 11

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%] ---
Teneur en VOC [g/L] 0 g/L
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage ---
Classe de risque pour le milieu aquatique 2
Numéro de catalogue ---
Décret relatif aux défaillances ---
Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
72,25 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	50 585	Date d'émission:	14.11.23
Version	7.2 (14.11.23)	Page	11 / 11

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/849 - ATP 17

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses
